



Arrêté du 9 décembre relatif aux cotisations d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) (les Cram en Île-de-France ou en Alsace Moselle) peuvent accorder des ristournes sur la cotisation due au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP) ou imposer des cotisations supplémentaires pour tenir compte selon le cas, soit des mesures de prévention ou de soins prises par l'employeur, soit des risques exceptionnels présentés par l'exploitation, révélés notamment par une infraction constatée en application de l'article L. 8113-7 du code du travail ou résultant d'une inobservation des mesures de prévention prescrites en application des articles L. 422-1 et L. 422-4 du code de la sécurité sociale.

Les Carsat peuvent également accorder :

des avances aux entreprises qui souscrivent aux conditions de la convention d'objectifs fixant un programme d'actions de prévention spécifique à leurs branches d'activité ; ces avances pourront être acquises aux entreprises dans les conditions prévues par la convention ;

des subventions aux entreprises éligibles aux programmes de prévention définis par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ou par la Carsat.

L'arrêté du 9 décembre 2010 fixe les règles selon lesquelles les caisses peuvent accorder ces ristournes ou imposer ces cotisations supplémentaires. Il détermine également les limites fixées au versement des avances et des subventions, les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent être accordées et les modalités d'entrée en vigueur de ces dispositions.

Fil actualités

[Mise en œuvre des décisions du Sommet sur la crise du 18 janvier](#)

7 février 2012

[Les conduites à tenir en période de grand froid](#)

3 février 2012

[Parution des décrets d'application de la loi du 20 juillet 2011 sur la réforme de la médecine du travail](#)

2 février 2012

[Rapport d'enquête DGS/Afssaps remis à Xavier Bertrand et à Nora Berra](#)

1er février 2012

[SERNAM : L'Etat se mobilise pour faciliter une solution de reprise du groupe de messagerie routière](#)

1er février 2012

[Demandeurs d'emploi au mois de décembre 2011](#)

25 janvier 2012

[Contrats d'objectifs et de moyens entre les ARS et les établissements de santé : la DGOS propose un guide méthodologique](#)

25 janvier 2012

[Achats hospitaliers : renforcement des groupements territoriaux dans les régions](#)

25 janvier 2012

[Signature d'un accord-cadre historique relatif à l'exercice médical à l'hôpital](#)

24 janvier 2012

[Fiabilisation des comptes des hôpitaux : la dynamique est lancée](#)

23 janvier 2012
